



LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N° 04-2026
DU 19 FEVRIER 2026

OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 3'800.- RELATIF À L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 648, D'UNE SURFACE DE 153 m², SISE SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu les besoins de la Commune en matière de terrains communaux, permettant de développer des prestations à la population,

Vu l'intérêt pour la Commune d'acquérir la parcelle n° 648, sise sur la Commune de Perly-Certoux, pour finaliser le processus initié par la délibération No 10-2011 indiquant la réfection de la Rte de Certoux sur le tronçon en question,

Vu l'information donnée par le Conseil administratif,

Vu les négociations menées avec les propriétaires de ladite parcelle,

Attendu que la parcelle n° 648, plan 8, d'une superficie totale de 153 m², est située sur le territoire de la Commune de Perly-Certoux et classée en zone agricole,

Vu que la surface de ladite parcelle est inférieure à 2'500 m² et qu'elle n'est pas soumise à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR),

Vu le projet d'acte de vente établi par Maître Alexandre G. W. Balser, notaire à Genève,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents (majorité qualifiée), soit 16 voix « pour »

1. D'acquérir la parcelle n° 648, plan 8, d'une contenance totale de 153 m², située sur le territoire de la Commune de Perly-Certoux ;
2. D'accepter le prix d'acquisition de CHF 1'224.- et de valider le projet d'acte notarié tel que présenté par Me A. Balser ;

3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'800.- en vue de cette acquisition, se composant comme suit :
 - a) CHF 1'224.- pour l'acquisition de la parcelle,
 - b) CHF 2'500.- estimés pour les frais d'acte et autres droits ;
4. D'autoriser le maire, respectivement le Conseil administratif, à signer les actes notariés y relatifs ;
5. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 3 comme terrain dans le patrimoine financier à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' shape with a horizontal stroke extending to the right and a vertical stroke extending upwards, intersecting at the center.

Pour Mme Bénédicte de Raemy, Présidente
Giuseppe Ungaro
Secrétaire